Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260203-2026_02_02-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 3 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : FLAGEUL Rozenn, POIGNAND Yannick,
Pouvoirs : 1 pouvoir donné à M. KERHARDY Jean-Philippe par M. POIGNANT Yannick

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Philippe

DELIBERATION

2026-02-02

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Considérant les demandes des Associations reçues en Mairie ;
Considérant que la Commission Finances s'est réunie le 28 janvier 2025 pour travailler sur les diverses demandes subventions ;
Considérant les déports suivants :

- de M. LE VAILLANT pour le vote de la subvention à l'Etoile Sportive Le Foeil,
- de Mmes BRIATTE, HELLEGOUARCH, PELTIER et M. KERARDHY pour le vote de la subvention à Ainsidance,
- de Mme BRIATTE pour le vote de la subvention au Roller Club;
- de M. AUFFRET pour le vote de la subvention à l'Eole des jeunes SP de Quintin,
- de Mme HELLEGOUARCH pour le vote de la subvention de l'outil en main,

Ayant entendu l'exposé de Pascal PRIDO, Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260203-2026_02_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2026	Montants
Quintin Roller Club	323€ (19€ x17 enfants foeillais)
AINSIDANCE Plaintel	380€ (19€ x 20 enfants foeillais)
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Quintin	350€
L'outil en main St Brandan	38€ (19€x2 enfants foeillais)
Protection Civile Côtes d'Armor	200€
Secours Populaire	450 €
Croix-Rouge	450 €

ENGAGE les versements suivants :

- A tout établissement de formation participant à la formation de jeunes apprentis foeillais, 40€/apprenti
- A toute association sportive et culturelle comptant des jeunes de moins de 18 ans habitant LE FOEIL, licencié ou inscrit pour l'année dans l'association, (19 €/Enfant) ;
- Aux familles d'enfants scolarisés dans des établissements scolaires extérieurs qui en feront la demande, 19€/élève de la commune pour les voyages de trois jours minimums ;

ACCORDE :

- A toute association de Le Foeil un quota de 500 photocopies annuel ;
- A toute association de Le Foeil une location gratuite sur l'année de la salle polyvalente ainsi que la location gratuite des couverts.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

Le Secrétaire
ROUSSEAU Philippe